

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 30 mars 2018

OBJET :

**ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF DE
LA COMMUNE**

2018

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **21**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 11 avril 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/190

L'an deux mille dix-huit, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Monsieur Georges SCHMITT pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Madame Martine GHENASSIA pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Betty HUYLEBROECK

oooooooo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 29 mars 2018 ;

Considérant que plus d'un tiers des membres du conseil sollicite un vote à bulletin secret, deux assesseurs sont nommés pour procéder au dépouillement des votes, à savoir : Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Patrice BRONSART. Une urne et des bulletins sont utilisés pour ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré ;

Suffrages exprimés : 23 Pour : 12 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 1 voix ;

A la majorité :

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018 en équilibre réel en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **3 014 386,53 €**
- Section d'investissement : **2 131 286,04 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,